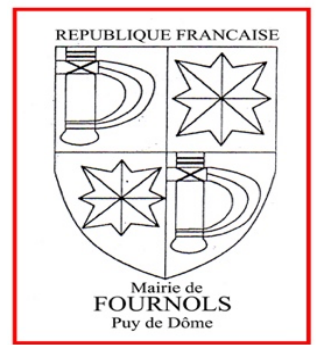


# LE PETIT FOURNOLAIS

## Journal municipal

### Juin 2021





## **Le mot du Maire**

Après plus d'un an placé sous le signe la pandémie, nous espérons que l'accalmie sera durablement au rendez-vous et que nous pourrons tous profiter de moments de convivialité en famille ou entre amis au cours de cet été.

Avec le Conseil Municipal, nous entamons notre deuxième année de mandat avec la volonté de poursuivre le dialogue avec vous : ce bulletin municipal y participe mais également le site internet dont le lancement est imminent.

Quoi de neuf sur le front des investissements à Fournols ?

La réunion des résidents secondaires se déroulera le samedi 31 juillet à 17 h dans la cour de l'école.

Plaques adressage

Annonce du feu d'artifice

Bruno Paul



**Téléphone : 04.73.72.11.39**

**Courriel : [fournols.mairie@wanadoo.fr](mailto:fournols.mairie@wanadoo.fr)**

### **Horaires**

Secrétariat de Mairie

Lundi : 8h00–12h00 / 13h00-17h30

Jeudi : 8h00 - 12h00 / 13h00/19h00

Mardi et Vendredi : 8h00 – 12h00

Permanence du Maire

Jeudi de 18h00 à 19h00

ou sur rendez-vous



## **La Maison de Services au Public de Fournols**

### **MSAP Fournols**

vous accueille les lundis et mercredis de 9h30 à 12h et de 13h à 16h.

**Adresse :** à coté de la mairie Rue de la Poste 63980 Fournols

**Téléphone :** 04 .73.95.23.44

**Courriel :** [msap.fournols@ambertlivradoisforez.fr](mailto:msap.fournols@ambertlivradoisforez.fr)

Pousser la porte de la MSAP de Fournols, c'est trouver tout un panel de services: un accès à internet avec un ordinateur à disposition, un service de reprographie, des informations sur l'habitat, les logements, sur les transports, le covoiturage et diverses informations locales.

Pousser la porte de la Maison de Services au Public de Fournols, c'est aussi trouver une oreille attentive à votre demande et surtout une aide précieuse pour vous accompagner dans toutes vos démarches en ligne : création d'adresses de messageries, de comptes (Améli, CAF, CARSAT, pôle emploi et auprès des Impôts), titres d'identité, permis de conduire, carte grise, etc..

Et si vous avez un projet d'installation personnelle ou professionnelle, un agent est présent pour vous guider au mieux.

# LE CONSEIL MUNICIPAL

## Principales délibérations du 9 décembre 2020

### Objet : Voirie 2021 : FIC

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'avant-projet des travaux de voirie – Programme 2021, établi par le maître d'œuvre.

Ces travaux concernent l'aménagement et la réfection des chemins :

- Voie communale n°21 Le Puy du Sapt
- Voie communale n°10 Loubetz
- Voie communale n°11 Chalembel
- Voie communale n°17 Le Péaghier

Pour un montant prévisionnel de 60 320€ hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier.
  - Sollicite l'octroi de la subvention correspondante, au taux de 25 % x 0.95 sur le montant plafonné hors taxe de 57 766 €
- Ce qui présente un montant de subvention de 13 719.43 €.**

### Objet : Voirie 2021 : DETR

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'avant-projet des travaux de voirie – Programme 2021, établi par le maître d'œuvre.

Ces travaux concernent l'aménagement et la réfection des chemins :

- Voie communale n°21 Le Puy du Sapt
- Voie communale n°10 Loubetz
- Voie communale n°11 Chalembel
- Voie communale n°17 Le Péaghier

Pour un montant prévisionnel de 60 320€ hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier.
  - Sollicite l'octroi de la subvention correspondante, au taux de 30 % sur le montant plafonné hors taxe de 60 299.00 €
- Ce qui présente un montant de subvention de 18 089.70 €.**

### Objet : Achat de terrain : Bois des Ménettes

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre du projet de voirie forestière du Bois de Ménettes, il convient de faire l'acquisition de terrains, afin de créer une plateforme de dépôt et de retournement.

Les terrains concernés sont les parcelles AL104 (en totalité soit 1 060 m2) et AK271 (en partie, soit 800 m2).

Après négociations, Monsieur le Maire propose d'acquérir ces terrains pour une superficie totale de 1 860 m2, au prix de 700 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des présents :

- L'achat du terrain, soit 1 860 m2, pour la somme de 700 €,
- Que les frais de géomètres et de notaire sont à la charge de l'acheteur.

## **Objet : Desserte forestière du Bois des Ménettes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mercredi 18 novembre 2020 afin de procéder à l'ouverture des plis concernant les travaux de desserte forestière du Bois des Ménettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents de :

- Confier la réalisation des travaux de desserte forestière du Bois de Ménettes à l'entreprise MAGAUD ENTR TP PONT DU MERLE,
- D'accepter l'offre s'élevant à la somme de 66 905.00 € HT, 80 286.00 € TTC,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou un Adjoint pour la signature de tous les documents, marchés, avenants éventuels et autre documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

## **Objet : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'attente de l'adoption du budget primitif, il peut être autorisé à engager des dépenses réelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (BP + DM), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il précise que cette mesure permet à la collectivité d'engager des investissements nouveaux dès le début de l'année et qu'elle se distingue de l'état des restes à réaliser qui correspond à des dépenses engagées en 2020 mais non mandatées. Ces crédits seront repris dans le budget primitif de l'année qui devra être voté avant le 30 avril 2020.

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser, préalablement à l'adoption du budget primitif 2021 à engager, liquider et mandater sur les bases du budget général 2019, le quart des dépenses réelles d'investissement, soit :

$$\text{BP} + \text{DM} 2020 = 294\,093 / 4 = 73\,523 \text{ €}$$

Ouverture de crédits au compte 21578 d'un montant de 5 400 € pour l'achat de l'épareuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif 2021,
- **Précise** que ces crédits seront inscrits au budget 2021.

## **Objet : Demande de subvention pour tracteur de déneigement avec matériel**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il serait souhaitable de faire l'acquisition d'un tracteur de déneigement en remplacement du camion Mercedes, matériel qui pourrait également servir aux travaux d'entretien de la commune.

La commune de Fournols étant située dans la zone Z Moyen >800 m, le Conseil Départemental subventionne ce type de matériel.

Après avoir pris acte de tous ces éléments, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents :

- Accepter le principe d'achat d'un tracteur de déneigement avec son matériel,
- De solliciter dès à présent le Conseil Départemental afin d'obtenir les subventions auxquelles nous pouvons prétendre,
- Autorise M le Maire à signer les documents nécessaires à ce projet.

## Principales délibérations du 10 mars 2021

**Objet : Comptes Administratifs 2020 du Budget Communal, du Service de l'Eau, du Service de l'Assainissement et de la Caisse des Ecoles**

### COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		166 620.84	40 869.86	
Opérations de l'exercice	343 293.80	421 980.50	96 748.17	114 731.60
TOTAUX	343 293.80	588 601.34	137 618.03	114 731.60
Résultats de clôture		245 307.54	22 886.43	
Restes à réaliser	0.00	0.00	145 248.32	131 191.60
TOTAUX CUMULES	343 293.80	588 601.34	282 866.35	245 923.20
RESULTATS DEFINITIFS		245 307.54	36 943.15	

### COMPTE ANNEXE POUR L'EAU

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENTS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		66 190.06	721.34	
Opérations de l'exercice	28 502.98	58 489.61	9 429.00	24 318.95
TOTAUX	28 502.98	124 679.67	10 150.34	24 318.95
Résultats de clôture		96 176.69		14 168.61
Restes à réaliser	0.00	0.00	15 000.00	19 384.80
TOTAUX CUMULES	28 502.98	124 679.67	25 150.34	43 703.75
RESULTATS DEFINITIFS		96 176.69		18 553.41

### COMPTE ANNEXE POUR L'ASSAINISSEMENT

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENTS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		2 094.34	24 388.15	
Opérations de l'exercice	6 321.42	7 022.80	12 699.53	124 764.02
TOTAUX	6 321.42	9 117.14	37 087.68	124 764.02
Résultats de clôture		2 795.72		87 676.34
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	6 321.42	9 117.14	37 087.68	124 764.02
RESULTATS DEFINITIFS		2 795.72		87 676.34

## COMPTE ANNEXE POUR LA CAISSE DES ECOLES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		21 875.29
Opérations de l'exercice	14 127.19	10 994.65
TOTAUX	14 127.19	32 869.94
Résultats de clôture		18 742.75
Restes à réaliser	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	14 127.19	32 869.94
RESULTATS DEFINITIFS		18 742.75

### **Objet : Comptes de gestion 2020 du Budget Communal, du Service de l'Eau, Service de l'assainissement et de la Caisse des Ecoles**

Le Conseil Municipal :

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Objet : Affectation des résultats 2020 du Budget Communal, du Service de l'Eau, du Service de l'Assainissement et de la Caisse des Ecoles**

#### **BUDGET COMMUNAL**

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	78 686.70
Résultats antérieurs reportés	166 620.84
Résultat à affecter	245 307.54
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 22 886.43
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 14 056.72
Besoin de financement	36 943.15
AFFECTATION	245 307.54
Affectation en réserves R1068 investissement	36 943.15
Report en fonctionnement R002	208 364.39

Adopté à l'unanimité.

#### **BUDGET DE L'EAU**

Résultat d'exploitation	
Résultat de l'exercice	29 986.63
Résultats antérieurs reportés	66 190.06
Résultat à affecter	96 176.69
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	14 168.60
Solde des restes à réaliser	4 384.00
Besoin de financement	0.00
AFFECTATION	96 176.69
Affectation en réserves R1068 investissement	0.00
Report en fonctionnement R002	96 176.69

Adopté à l'unanimité.

## BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Résultat d'exploitation	
Résultat de l'exercice	701.38
Résultats antérieurs reportés	2 094.34
Résultat à affecter	2 795.72
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	87 676.34
Solde des restes à réaliser	0.00
Besoin de financement	0.00
AFFECTATION	2 795.72
Report en fonctionnement R002	2 795.72

Adopté à l'unanimité.

## CAISSE DES ECOLES

Résultat de l'exercice	- 3 132.54
Résultats antérieurs reportés	21 875.29
Résultat à affecter	18 742.75
Report en fonctionnement R002	18 742.75

Adopté à l'unanimité.

### Objet : Enfouissement des réseaux Télécoms Route du Viillard

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, auquel la Commune est adhérente.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident :

- D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire,
- De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au SIEG du Puy-de-Dôme,
- De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à **12 000.00 € HT, soit 14 400.00 € TTC** et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après ajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier,
- De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

### Objet : Liste des membres des sections 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il lui appartient, chaque année, de dresser la liste des membres de chaque section.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dresse comme suit la liste des membres des différentes sections de la commune :**

Section de Chanteloube	
1- BATHIER Micheline épouse PERRIER	2- BONNE Roger
3- BRUSSAT Jean-Paul	4- BRUSSAT Lucien
5- BRUSSAT Marcel	6- BRUSSAT Martine
7- BRUSSAT Paul	8- CHRETIENNOT Gabrielle veuve ECKERT
9- CHRETIENNOT Michel	10- CONVERT Marie-Thérèse
11- DUCROS Maurice	12- FURETAS Didier
13- FURETAS Jonathan	14- PERRIER Roger
15- REDON Joëlle épouse BRUSSAT	



Section de Chanteloube et Autres	
1- AVELEZ Thierry	2- ARTAUD Paul
3- BALANDREAUD Marie	4- BATHIER Micheline épouse PERRIER
5- BESSEYRIAS Emilie	6- BILLARD Pascale épouse ROULLARD
7- BONNE Roger	8- BRUSSAT Jean-Paul
9- BRUSSAT Lucien	10- BRUSSAT Ludovic
11- BRUSSAT Marcel	12- BRUSSAT Martine
13- BRUSSAT Paul	14- CHRETIENNOT Gabrielle veuve ECKERT
15- CHRETIENNOT Michel	16- CONVERT Marie-Thérèse
17- DAUPHIN Céline épouse BRUSSAT	18- DUCROS Maurice
19- FURETAS Didier	20- FURETAS Jonathan
21- GENEST Alice veuve BILLARD	22- MALHIERE Carole
23- MASSON Juliette	24- OLSZAK Julien
25- PERRIER Roger	26- PERRUFFEL Lionel
27- REDON Joëlle épouse BRUSSAT	28- VIALATTE Louise

Section de Fournols et Autres	
1- AMBLARD Philippe	2- ANTONIO Christine épouse GENESTIER
3- ANTONIO Raymonde épouse GENESTIER	4- BERGHEAUD Pauline épouse GAMELON
5- BERNIER Thérèse épouse LUBRANO DI FIGOLO	6- BERQUIN Danièle épouse PENT
7- BERTHOULY Hubert	8- BERTRIX Michel
9- BONNETTE Marcel	10- BOUCHERON Gaëlle
11- BOURCIER Virginie épouse HERVET	12- BOURGNE Odette épouse DEGUY
13- BRONDOLO Eric	14- BRONET Michel
15- CAMUS Frédéric	16- CAPLET Jean-Claude
17- CARRIER Eliane épouse TOURNEBIZE	18- CERIGNAT Jacqueline
19- CHABOISSIER Gilles	20- CHAMBON Arlette
21- CHEVARIN Gisèle veuve BOREL	22- COLASSE Fabienne
23- COTTE Louis	24- COURTIN Patrick
25- DAILLOUX Paulette veuve TARTRY	26- DAPZOL Annick
27- DAUPHIN Colette	28- DAUPHIN Denis
29- DEBRUYNE Jacky	30- DEGUY Michel
31- FERRY Célia	32- FORTIER Valérie
33- GAMELON Alex	34- GAMELON Floris
35- GAMELON Jean-Luc	36- GAMELON Lucien
37- GENESTIER André	38- GENESTIER Cédric
39- GENESTIER Jean-Michel	40- GENESTIER Maurice
41- GENESTIER Pascal	42- GOIGOUX Cyril
43- GOUNY-GRANGIER Aurélie	44- GOURGOUILHON Marcel
45- GOUTTE Sylvie épouse CHABOISSIER	46- GRAS Christiane veuve FOUILLOUX
47- GRENIER Gisèle épouse BONNETTE	48- GRESSIER Christian
49- HERVET Gilles	50- HOARAU James
51- HOSPITAL Marinette épouse GENESTIER	52- JOUHANNET Pierre
53- JOUVANCY René	54- KUSNIEREK Marie-Hélène
55- LALLIER Evelyne	56- LAROYE Michel
57- LAVIANA-GARCIA Sonia épouse BRONDOLO	58- LEBLOND Pascale
59- LECHARTIER Chantal épouse PAUL	60- LUBRANO DI FIGOLO Florent
61- LUBRANO DI FIGOLO Grégory	62- MAISONNEUVE Etienne
63- MARNEAU Sophie	64- MAROUSEZ Romain
65- MATHIEU Marylène épouse JOUHANNET	66- MERY Pierre
67- MEZZASALMA Patricia	68- PAUL Bruno
69- PAULAT Hervé	70- QUIQUANDON Jeanne veuve BUISSON
71- RAOUL Frédéric	72- REGIMBAL Mireille épouse BRONET
73- RICHARD René	74- RICOUX Bernard
75- RIFFLET Anne-Marie	76- RIGALDIE Chantal
77- ROUMEAU Patrick	78- ROUX Adrienne veuve THIAM
79- ROYER Quentin	80- RUMIANO Annie
81- RUMIANO Ginette	82- RUMIANO Marjorie
83- SALATHE Frédéric	84- SAUVADET Jeannine épouse JOUVANCY
85- SAUVADET Suzanne veuve THUAIRE	86- SAVOLDELLI Catherine épouse AMBLARD
87- SIMON Joëlle épouse BERTRIX	88- TOURNEBIZE Gérard
89- VACHON Laurent	90- VILLIERS Patrick
91- WEYLAND Daniel	

Section d'Espinasse – Moulin d'Espinasse	
1- BALANDREAUD Marie	2- BILLARD Pascale épouse ROULLARD
3- GENEST Alice veuve BILLARD	4- MASSON Juliette

Section de Chalembel	
1- BRAVARD Daniel	2- CHEVARIN Danielle épouse RIGODON
3- COLOMB Bernard	4- DEPAUW Stéphane
5- DUBREUCQ Michèle épouse BRAVARD	6- FOURNIOUX Jean-Paul
7- GAUNICHE Annie épouse COLOMB	8- GOUY Muriel épouse DEPAUW
9- NIESS Pascal	10- QUAINON Marie Paulette veuve FOURNIOUX
11- RIGODON Roger	12- ROSA Francine veuve CLAUDEPIERRE

Section du Charbonnier	
1- BOYENVAL Jean-Paul	2- COUSIN Pascale épouse MOISAN
3- DEBARD Christiane épouse BOYENVAL	4- HINDRE Didier
5- JUNY Simone	6- DEFALQUE Hélène
7- LEBOURG Dominique	8- MALOUVET Colette veuve GOUTTE
9- MOISAN Christophe	10- POEUF Anne épouse LEBOURG
11- ROUX Jeannine veuve ROUX	12- VERNE Fanny
13- VERNE Florent	14- VERNIERE Fabienne épouse VERNE

Section de Garnisson	
1- LAINE Marie-Christine	2- MONIER Nicole

Section de l'Hôpital	
NEANT	

Section de la Bitarelle et Autres	
1- BOUDON Franck	2- CHARPENTIER Jeannine veuve SAPAC
3- CHASSAIGNE Henri	4- COUSIN Valérie
5- DEMARCQ Bernard	6- DUPIC Michelle épouse VACHON
7- FAIVRE-DUBOZ Aurélien	8- HAGUENIER Patrick
9- LOUIT Christophe	10- MARQUET Yves
11- NEGRE Stéphanie épouse LOUIT	12- PELLOUX Bernard
13- SAPAC Nathalie épouse DEMARCQ	14- VACHON Jean-Paul

Section du Péaghier	
1- BOUDON Lucie	2- CLAUD Marie Marcelle Bernadette veuve BEAL
3- DELRIEU Jeannine veuve FAVIER	4- GERVAIS Yvette Clémentine veuve PISSAVIN
5- RAOUL Nicolas	6- ROCHER Marcel
7- RODILHAT Simone	

Section du Puy du Sapt	
1- ABRIOU Anne-Marie	2- ASTANIERE Monique épouse ROUBET
3- LASSAGNE Agnès	4- ROUBET Michel

Section du Viillard	
1- CHIGROS André	2- GISLETTE Caroline épouse RAOULT
3- GUERINON Ginette veuve CHIGROS	4- RAOULT Christophe
5- SOALHAT Olivier	

Section des Andes	
1- CHALLET Maurice	2- CHOMETON Solange épouse CHALLET
3- DORIVAL Edith veuve MAILLARD	4- GENESTIER Christiane épouse GERVAIS
5- GENESTIER Thérèse veuve BOUTOUTE	6- GERVAIS Jean-Claude
7- PRADAT Didier	8- PRADAT Laurie
9- ROUSSEL Claudine épouse PRADAT	10- SALVI Pascal
11- TIXIER Marie-Josèphe veuve BAUD	

Section de Loubetz - Chaboissier	
1- BILLARD Pierre-Etienne	2- CRABEIL Marina
3- DEBAUDRINGHIEN Sue-Elen	4- DERIGON Maguy
5- GALLIEN Jean-Yves	6- PETIBON Sylvain

Section de Puy Hautier	
1- BALEYDIER Franck	2- BRONDELLO Julienne veuve BURIASSI
3- BURIASSI Nadine	4- CALESSE Françoise
5- CHOMETON Raymond	6- CORMERAIS Luc
7- GUILLOU Philippe	8- SCHNETZLER Isabelle épouse GUILLOU

## Objet : Travaux Section de Chanteloube et Autres

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les habitants des sections n'ont plus la possibilité de se répartir les fonds dont ils disposent.

La section de Chanteloube et Autres propose un devis pour des travaux d'entretien de chemins d'exploitation en forêt sectionale pour un montant de 2 440 € HT, soit 2 928 € TTC.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- **ACCÉPTE** le devis de l'entreprise « Travaux Agricoles et TP Serge MARAINAT », de Marsac-en-Livradois pour un montant TTC de 2 928 €.

## **Objet : Vente et déclassement de terrain à Puy Hautier à Monsieur AMIET Michel**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande de M AMIET Michel pour acquérir une partie du terrain le long de sa parcelle E60 au lieudit Puy Hautier.

Monsieur le Maire précise que l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie puisqu'il s'agit d'un décroché en herbe,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de présents :**

- **DECIDE** de vendre ce terrain à M AMIET Michel au prix de 1.50 €/m<sup>2</sup>
- **DECIDE** du déclassement de la voie décrite et son intégration dans le domaine privé communal,
- **DECIDE** que Monsieur le Maire donnera les limites de la nouvelle parcelle,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tous documents afférant à la présente délibération,
- **DECIDE** que les frais résultants de cette vente (géomètre, notaire, etc.) seront à la charge de l'acheteur.

## **Objet : Vente de terrain : Section de Chanteloube et Autres à Lionel PERRUFFEL**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande de M PERRUFFEL Lionel pour acquérir une partie du terrain AE176, au lieudit La Mare, terrain appartenant à la section de Chanteloube et Autres.

Afin de vendre ce terrain à M PERRUFFEL Lionel, il convient de demander l'avis des électeurs de la section de Chanteloube et Autres

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de présents :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à convoquer les électeurs de la section de Chanteloube et Autres, afin qu'ils s'expriment sur cette vente,
- **FIXE** le prix du terrain à 1.50 € le mètre carré,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tous documents afférant à la présente délibération,
- **DECIDE** que les frais résultants de cette vente (géomètre, notaire, etc.) seront à la charge de l'acheteur.

## **Objet : Vente de terrain : Section de Fournols et Autres à Jean Victor GENESTIER**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande de M GENESTIER Jean Victor pour acquérir une partie du terrain AK372, au lieudit Dandalet, terrain appartenant à la section de Fournols et Autres.

Afin de vendre ce terrain à M GENESTIER Jean Victor, il convient de demander l'avis des électeurs de la section de Fournols et Autres

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de présents :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à convoquer les électeurs de la section de Fournols et Autres, afin qu'ils s'expriment sur cette vente,
- **FIXE** le prix du terrain à 1.50 € le mètre carré,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tous documents afférant à la présente délibération,
- **DECIDE** que les frais résultants de cette vente (géomètre, notaire, etc.) seront à la charge de l'acheteur.

## **Objet : Vente de terrain : Section de Fournols et Autres à Arnaud VANHELLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande de M VANHELLE Arnaud pour acquérir les terrains AL12, AK443, AK432 et AK433, au lieudit La Barthe et Dandalet, terrain appartenant à la section de Fournols et Autres, pour une superficie totale de 8 615 m<sup>2</sup>.

Afin de vendre ce terrain à M VANHELLE Arnaud, il convient de demander l'avis des électeurs de la section de Fournols et Autres

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de présents :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à convoquer les électeurs de la section de Fournols et Autres, afin qu'ils s'expriment sur cette vente,
- **FIXE** le prix du terrain à 1.50 € le mètre carré,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tous documents afférant à la présente délibération,
- **DECIDE** que les frais résultants de cette vente (géomètre, notaire, etc.) seront à la charge de l'acheteur.

## **Objet : Terrains pour périmètres de protection des captages d'eau**

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à l'étude diagnostique du réseau d'eau potable qui est en cours, il faudra envisager la mise en place de périmètres de protection des captages d'eau.

Actuellement tous les captages qui alimentent la commune de Fournols en eau potable sont situés sur des terrains privés, il sera donc nécessaire d'en faire l'acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE**, le Maire à lancer les négociations avec les différents propriétaires afin d'acquérir les terrains utiles aux périmètres de protection des captages.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Station d'épuration de l'Ophis aux Courrioux** : Monsieur le Maire informe le Conseil que l'Ophis a accepté la proposition que nous lui avons faite, pour une intervention par semaine à leur station d'épuration aux Courrioux au prix de 80 € HT, soit 96 € TTC.

## **Principales délibérations du 7 avril 2021**

### **Objet : Taux d'imposition – Année 2021**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les taux d'imposition des deux taxes communales. Il est proposé de ne pas augmenter le taux communal 2020, soit 9.38 %.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents, de fixer comme suit les taux des deux taxes communales pour l'année 2021 :

- **Taxe Foncière Propriétés Bâties : 29.86 %**  
Taux communal 2020 (9.38 %) + Taux départemental 2020 (20.48 %)  
Cette évolution du calcul du taux communal 2021 n'entraîne pas d'augmentation de la pression fiscale communale.
- **Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 71.71 %**

### **Objet : Tarif de la cantine scolaire**

Monsieur le Maire propose de revoir le prix de la cantine scolaire.

Après délibération le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de maintenir les prix suivants :

- Enfant : 3.05 €
- Adulte : 5.60 €

### **Objet : Tarif de l'eau et l'assainissement**

Monsieur le Maire propose une revalorisation des tarifs de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité des présents, les tarifs suivants, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**Eau :**

- Abonnement : 45 €
- Le mètre cube d'eau : 1.20 €
- Le mètre cube d'eau fromagerie : 0.80 €

- Raccordement au réseau d'eau petit compteur : 500 €
- Raccordement au réseau d'eau gros compteur : 700 €
- Changement compteur d'eau gelé : 200 €
- Suppression d'un compteur d'eau : 200 €

#### Assainissement :

- Abonnement : 20 €
- Le mètre cube d'assainissement : 1.00 €
- Raccordement au réseau d'assainissement : 500 €

## Objet : Tarif du cimetière

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de maintenir les prix suivants :

- Concession cinquantenaire : 130 € le m<sup>2</sup>
- Case de columbarium cinquantenaire : 750 €
- Jardin du souvenir : Gratuit

## Objet : Tarif de location de salles

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents :

- Association de Fournols : Gratuit
- Association extérieure : 50 €
- Particulier de Fournols : 50 €
- Particulier extérieur à Fournols : 100 €
- Chauffage : 80 €

## Objet : Subventions 2021

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur les attributions de subvention suivantes :

- Festi'Fournols : 500 €
- Coopérative scolaire de Fournols : 1 675 €
- Amicale des sapeurs-pompiers retraités du canton de St Germain L'Herm : 50 €
- FNACA Comité Cantonal : 80 €

## Objet : Budgets 2021

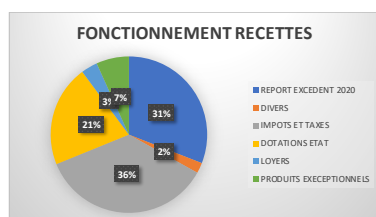
Section de fonctionnement : 673 660.86 €

Section d'investissement : 486 377.88 €

#### FOURNOLS BUDGET FONCTIONNEMENT 2021

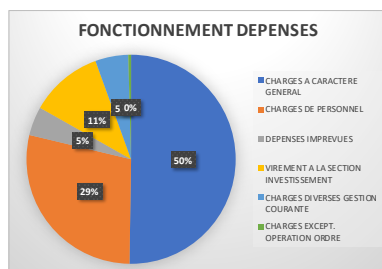
REPORT EXCEDENT 2020	208364
DIVERS	14600
IMPOTS ET TAXES	240815
DOTATIONS ETAT	141456
LOYERS	22900
PRODUITS EXCEPTIONNELS	45525

**RECETTES 673660**

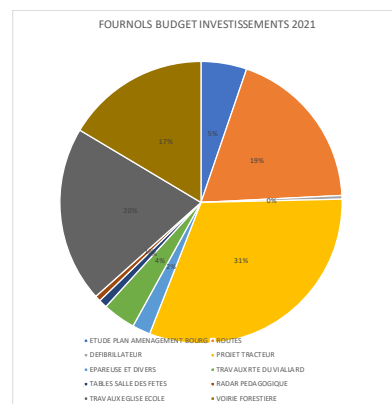


CHARGES A CARACTERE GENERAL	338484
CHARGES DE PERSONNEL	191900
DEPENSES IMPREVUES	30000
VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	76000
CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	34325
CHARGES EXCEPT. OPERATION ORDRE	2951

**DEPENSES 673660**



ETUDE PLAN AMENAGEMENT BOUR	20000
ROUTES	72384
DEFIBRILLATEUR	1600
PROJET TRACTEUR	119460
EPARELUSE ET DIVERS	7900
TRAVAUX RTE DU VALLARD	14400
TABLES SALLE DES FETES	3681
RADAR PEDAGOGIQUE	2500
TRAVAUX EGLISE ECOLE	76999
VOIRIE FORESTIERE	62710
SECTIONS	81856
SOLDS REPORTE 2020	22886
<b>TOTAL</b>	<b>486376</b>



SERVICE DE L'EAU  
Section d'exploitation : 161 457.69 €  
Section d'investissement : 177 059.09 €

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT  
Section d'exploitation : 16 337.72 €  
Section d'investissement : 90 073.34 €

CAISSE DES ECOLES  
Section de fonctionnement : 29 742.75 €

## QUESTIONS DIVERSES

**Cimetière** : Une procédure de reprise de concession va être lancée, sachant que cette procédure dure au moins 3 ans, une visite au cimetière sera effectuée afin de recenser les concessions concernées.

### Principales délibérations du 27 mai 2021

#### Objet : Décision modificative n°1 : Budget Communal

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres sont insuffisants, il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

##### INVESTISSEMENT

- |  |            |
|--|------------|
| - 2151-164 : Réseaux de voirie : Voirie  | - 134.00 € |
| - 21568-181 : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile : Défibrillateur | + 134.00 € |

Adoptée à l'unanimité des présents.

#### Objet : Voirie 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le jeudi 20 mai 2021, afin de procéder à l'ouverture des plis concernant les travaux de voirie 2021.

Après avoir étudié les différentes offres présentées par les entreprises COLAS, EUROVIA, CHALEIX TP et EIFFAGE Route, il a été décidé de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE Route qui s'élève à la somme de 52 757.00 € HT, 63 308.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents de :

- Confier la réalisation des travaux de voirie 2021 à l'entreprise EIFFAGE Route,
- D'accepter l'offre s'élevant à la somme de 52 757.00 € HT, 63 308.40 € TTC,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou un Adjoint pour la signature de tous les documents, marchés, avenants éventuels et autres documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

#### Objet : Maîtrise d'œuvre travaux voirie 2021

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, le devis d'offre de prix de Monsieur Robert PERRUFFEL, assistant technique de voirie et d'ouvrages d'art, afin d'assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2021 pour un montant TTC de 1 500.00 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'accepter ce devis.

#### Objet : Fusion des Budgets Eau et Assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il est de plus en plus difficile au fil des ans de boucler le budget de fonctionnement de l'assainissement.

Après avoir pris conseil auprès du Service de Gestion Comptable d'Ambert et plus particulièrement du Conseiller aux Décideurs Locaux, la solution serait de fusionner les budgets Eau et Assainissement, qui travaillent régulièrement ensemble.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité des présents, la fusion des budgets Eau et Assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **Objet : Certificat d'urbanisme déposé par M MARQUET Yves**

Vu la demande de certificat d'urbanisme opérationnel a été faite sur le terrain cadastré AH291, au lieu-dit La Bitarelle par Monsieur Yves MARQUET, afin d'y construire une maison d'habitation de plain-pied d'une surface approximative de 100 m<sup>2</sup>.

Considérant que le projet permettra de maintenir la population et ne crée aucune dépense supplémentaire pour la Commune du fait que la parcelle est desservie par les équipements publics suivants : eau dans le terrain, électricité, voirie, assainissement individuel.

Considérant que la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez souhaite que la population rurale augmente dans les années à venir.

Considérant que la commune de Fournols a la chance qu'une entreprise importante soit implantée sur territoire.

Considérant les problèmes de santé de M MARQUET, qui ne lui permette plus de rester dans sa maison actuelle, du fait des étages, et que s'il ne peut pas construire une maison de plain-pied, il devra quitter la commune.

Considérant que le projet présente un véritable intérêt pour la commune, à qu'à ce titre le règle de constructibilité limitée ne doit pas être appliquée au cas présenté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Conteste la décision prise par la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme, suite à la demande présentée le 20 avril 2021 par M MARQUET Yves, en vue d'obtenir un certificat d'urbanisme
- Demande le réexamen de ce dossier

## Commémoration du 8 mai

La cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 a été l'occasion d'inaugurer la rénovation de la stèle dédiée au commandant Fonlupt.

Cette stèle, installée face à l'école, rend hommage à une personnalité locale, militaire de carrière, décoré de la Croix de guerre 1914-1918 et de la médaille commémorative Syrie-Liban en 1925. Jean Fonlupt participa également à la campagne de mai-juin 1940, notamment dans la Meuse, où il reçut plusieurs citations avant d'être arrêté en juin 1940. Après son évasion, il rejoignit la résistance ce qu'il paiera de sa vie : le 19 mai 1944, une colonne allemande, de passage à Fournols, abat le commandant Jean Fonlupt, responsable militaire de la Résistance locale, suspecté d'avoir alerté les Maquisards d'une opération menée contre eux.

Ce monument avait fini par se détériorer au fil du temps, d'où des travaux de rénovation menés en avril par les employés municipaux, avec notamment l'enlèvement des grillages et une mise en valeur moderne associant le bois et la pierre.

À l'occasion de la commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale, une gerbe a été déposée devant la stèle du commandant Fonlupt ainsi qu'au monument surmonté de son Poilu doré, dédié aux Morts des deux Guerres mondiales et d'Algérie.





## Gestion des déchets : simplification des consignes de tri depuis le 1<sup>er</sup> mai 2021

Il n'était pas toujours facile de s'y retrouver dans les consignes de tri des déchets.

Et pourtant, le tri des déchets est absolument essentiel à la maîtrise des coûts et à la préservation de notre environnement.

Soit nous jetons moins, soit nous jetons mieux. Il n'y a pas d'autres alternatives.

Une nouvelle étape va être franchie le 1<sup>er</sup> mai 2021 avec une simplification des consignes de tri. A partir de cette date plus aucune hésitation, TOUS les emballages et papiers seront recyclables et iront donc dans le bac jaune !

Les emballages en verre iront, quant à eux, toujours *dans la* colonne à verre.

De plus, même couleur de bac et même consigne de tri partout, que nous soyons sur notre lieu d'habitation, au travail ou en vacances. Le tri devient enfin un geste simple !

La simplification et l'harmonisation du geste de tri permettront de booster les performances du tri au sens large. Ces performances se trouveront ainsi améliorées et le coût en sera maîtrisé.

Pour aller encore plus loin et atteindre les objectifs nationaux, ceux qui refuseront de trier s'exposeront désormais à des sanctions financières !

C'est tout simplement le principe du pollueur/payeur. Il faut par ce biais que les efforts consentis par une majorité ne soient pas annihilés par quelques-uns.

Au-delà du tri des déchets, les changements climatiques qui menacent la planète imposent surtout leur réduction. Nous ne le dirons jamais assez, mais le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas.

"Le succès est la somme de petits efforts, répétés jour après jour".

Marc MENAGER,

Vice-président Ambert Livradois Forez en charge des Déchets

### Des gestes citoyens simples pour améliorer notre cadre de vie.

La municipalité améliore l'aménagement des points de collecte de la commune et nous comptons sur les efforts de tous pour respecter les règles d'utilisation :

- ▶ les ordures ménagères doivent être placées dans des sacs hermétiquement fermés avant d'être jetés dans les conteneurs ;
- ▶ il est interdit de déposer des déchets à côté des conteneurs.

**100% des papiers et emballages en vrac dans le bac jaune.**

AMBERT LIVRADOIS FOREZ

JOURNAL	Les papiers et cartons	Tous les emballages en plastique	Tous les emballages en carton	Tous les emballages en métal
JOURNAUX, PUBLICITÉS, MAGAZINES, LIVRES, CATALOGUES, CAHIER, ENVELOPPES, SACS.	POTS, BÔTES, BARQUETTES, SACS ET FILMS PLASTIQUES, FLACONS, BIDDONS, BOUTELLES, TUBES	BIQUES, CARTONNETTES, BÔTES	BOUCHONS, CAPSULES, COUVERCLES, BLISTERS MÉDICAMENTS, BÔTES, CONSERVES, AÉROSOLES, GANETTES, TUBES, THÉ	

PAS DE VERRE

Astuces et conseils sur [consignesdeltri.fr](https://consignesdeltri.fr)

ENSEMBLE TRIONS PLUS  
ET RÉDUISONS NOS DÉCHETS EN LIMITANT NOS ENVELOPPES

# L'école de Fournols



## Ecole de Fournols

LE BOURG - 63980 FOURNOLS

Tél. : 04.73.72.13.21

Email : [ecole.fournols.63@ac-clermont.fr](mailto:ecole.fournols.63@ac-clermont.fr)

### Horaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
Les élèves sont accueillis à partir de 8h50 et de  
13h20 afin de rentrer à l'heure en classe.



## R.P.I

Depuis la rentrée 2019, **un regroupement pédagogique intercommunal (R.P.I)** a été mis en place entre l'école de Fournols et l'école de Saint-Germain-l'Herm.

Ce R.P.I comprend 4 classes sur deux communes :

### Fournols

**Manon TOUZET**, directrice, classe CE1-CE2 – lundi, jeudi et vendredi

**Alix MAILLET**, classe CE1-CE2 - mardi

### Saint-Germain-l'Herm

**Thierry PAGNIER**, directeur, classe CP

**Christelle FARON**, adjointe, classe PS-MS-GS

**Juliette PASTURAL**, adjointe, classe CM1-CM2

**Virginie HERVET**, titulaire remplaçante

## La restauration scolaire

Les élèves de l'école peuvent déjeuner à la cantine pendant la pause méridienne de 12h00 à 13h30.

Du personnel communal élabore les menus, les repas et prend en charge les élèves en dehors du temps scolaire, sur la pause méridienne.

# Du côté de l'école . . .

## Sortie au cinéma - Lundi 14 janvier 2021

Nous avons assisté à une séance de cinéma avec deux films d'animation de Frédéric Back.

### **Crac !**

Un monsieur est parti dans la forêt avec une hache. Il a trouvé un arbre qu'il a coupé. Après il a fait des planches et il a construit une chaise à bascule pour sa femme. Ils se sont mariés, il y a eu des enfants. Le fauteuil a parfois été cassé (CRAC !) et réparé, repeint. L'homme a jeté la chaise quand il était très vieux. Il s'est passé plein de choses dans le quartier vers la chaise. Quelqu'un l'a retrouvée et elle a été restaurée puis placée dans un musée. Le jour, les enfants viennent au musée et voient la chaise, la nuit, la chaise rêve de sa vie passée avec les tableaux du musée.



### **L'homme qui plantait des arbres**

Le narrateur va dans la montagne des Alpes avant la première guerre mondiale de 1914. Il y a beaucoup de vent, il marche longtemps sans eau, les villages sont abandonnés, déserts, en ruine. Il rencontre un berger qui plante des arbres dans le désert. Il revient quelques années plus tard et les arbres ont grandi, une forêt est née, il y a de l'eau. D'autres personnes se sont installées dans les maisons abandonnées. Tout est transformé grâce au berger, le narrateur est émerveillé, admiratif par tout ce qu'à accompli le berger.



### **Livre de recette du RPI – Gourmandise**

Notre RPI est né, il y a deux ans, de la rencontre entre l'école de Fournols et celle de Saint-Germain-l'Herm. Depuis ce jour, nous nous efforçons de mener à bien des projets ensemble. La gourmandise est le fil conducteur de notre année scolaire 2020-2021. C'est pourquoi nous avons créé ce livre de recettes qui vient concrétiser ce beau projet autour d'un intérêt commun : la satisfaction de nos papilles. Vous pouvez le consulter à la médiathèque de Fournols.



### **Projet "Mon voisin paysan"**

Fin novembre, nous sommes allés planter des arbres avec Daniel Favier, agent ONF, dans une parcelle de Boisgrand. Pascale Roullard et Charlotte Gérôme nous ont accompagnés.

Depuis le début du printemps, nous avons réalisé plusieurs activités de jardinage avec Gilles

Chaboissier, dans la cour de l'école et dans le village (semis et plants de fleurs et légumes).

Début mai, nous avons fait une sortie avec l'intervenant du parc Livradois-Forez Adrien Labrit pour découvrir les alentours de l'école et une ferme à Saint-Eloy-la-Glacière, nous y sommes allés à pied et nous sommes revenus en car.

Nous avons d'autres activités prévues dans ce cadre pour la fin de l'année, et nous travaillons actuellement à la valorisation numérique de notre projet.

## Le petit patrimoine de Fournols

### Fontaines, lavoirs et serves

Sur le territoire de la commune il existe 14 fontaines, 7 lavoirs et 4 serves. Tous ces édifices sont indissociables de par leur fonctionnement. En règle générale une source est à l'origine de ces ouvrages.

Par principe la source alimente la fontaine qui souvent à une apparence d'abreuvoir, celle-ci alimente le lavoir, puis la serve en trop-plein. Quelquefois les serves étaient utilisées comme point d'eau pour les sapeurs-pompiers communaux lorsque la nécessité s'en faisait sentir.

Les fontaines, bien souvent sont en ciment, en granit ou exceptionnellement en pierres de lave. Elles sont de forme octogonale, circulaire ou simplement en réceptacle rectangulaire.

L'état pour la plupart est satisfaisant. Certaines, sous l'impulsion de leurs propriétaires sont devenues de jolis bacs à fleurs.



Bourg



Peaghier

Les lavoirs, sont quant à eux au nombre de 7. Des tags, l'assèchement, la végétation, des parois en mauvais état, font que ce type d'édifice est détérioré par le temps qui passe ou par le vandalisme.



Les serves, au nombre de 4 sont en bon état et bien entretenues en général.



Serve de Chaboissier

Cette liste est évidemment non-exhaustive.

Pour finir cet article, je souhaite, encore une fois, avoir donné l'envie aux visiteurs, aux habitants des hameaux, aux promeneurs de trouver, visiter et même aider au maintien de ces patrimoines locaux.

ISABELLE GUILLOU

## Le Syndicat Mixte de Gestion Forestière (SMGF) de Fournols

Depuis 1998, le Syndicat Mixte de Gestion Forestière (SMGF) de Fournols regroupe les forêts de 15 sections de la commune sur une surface de 281 hectares. L'ensemble de ces propriétés forestières est géré comme une seule forêt, doté d'un plan de gestion d'une durée de 20 ans qui garantit une gestion durable et raisonnée de ce patrimoine. Le SMGF permet en outre aux représentants des sections de participer à la gestion de leur section en partenariat direct avec l'Office National des Forêts, au travers d'un comité syndical. Pour les affaires courantes, le président du SMGF est l'interlocuteur privilégié de l'ONF.

Le SMGF permet ainsi une harmonisation de la gestion de ces forêts et une mutualisation des moyens (réalisation de travaux de voirie forestière, création de place de dépôts, reboisement...).

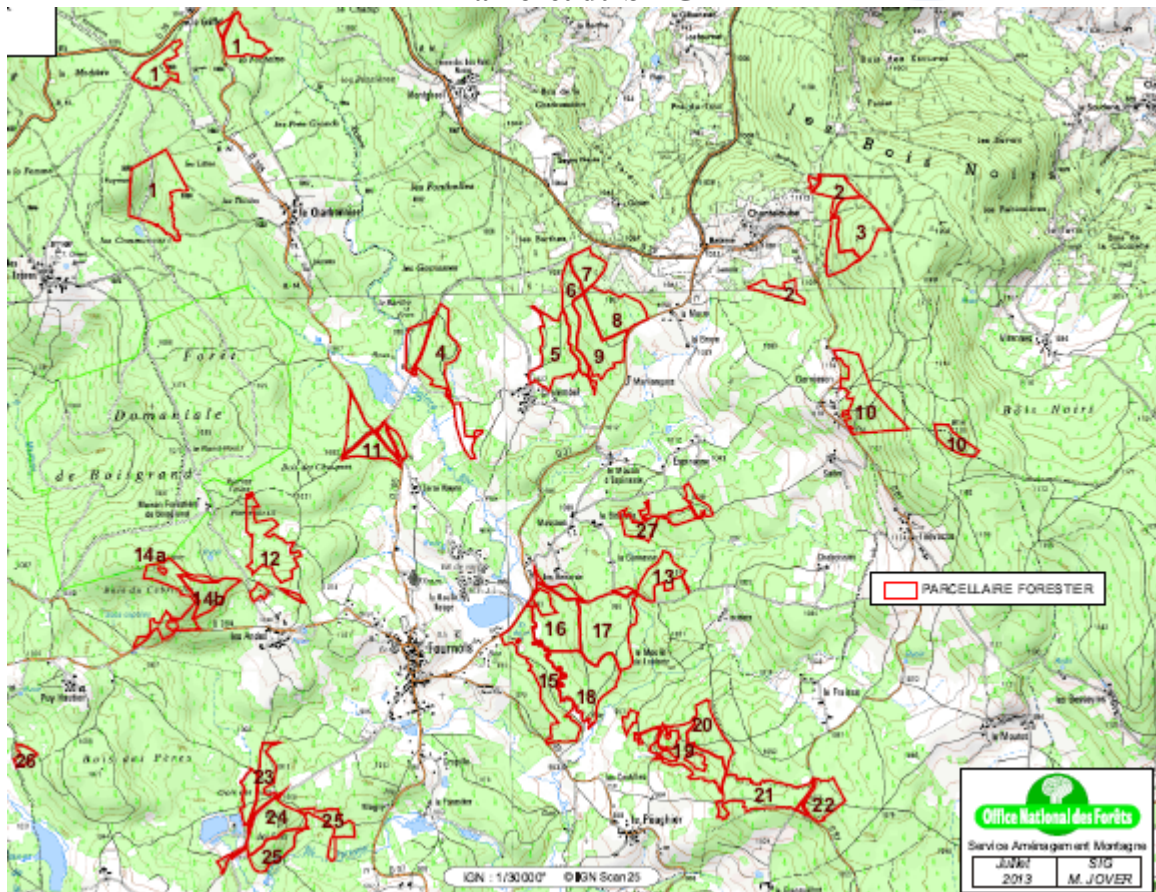
### Une Forêt gérée de longue date

Certaines de ces forêts étaient gérées par l'administration des Eaux et Forêts (l'ancêtre de l'ONF) depuis 1834 !

### Une Forêt très majoritairement résineuse :

Les forêts du SMGF sont composées de peuplements d'Epicéa commun (43% de la surface), de Sapin pectiné (41%) et de Pin Sylvestre (13%) Le reste de la surface est composé de hêtre et feuillus

### La Forêt du SMGF



### Une Forêt vivante

Du fait de la diversité des essences et de la variété des structures des boisements (futaie irrégulière par exemple), la forêt du SMGF est favorable à plusieurs espèces remarquables et protégées (pic noir, chouette chevêchette, chouette de Tengmalm).



### **Une Forêt principalement dédiée à la production de bois**

En moyenne, chaque année, ce sont près de 2 000 m<sup>3</sup> de bois qui sont coupés et commercialisés. Sauf en cas de contrainte sanitaire (attaque d'insecte, tempête), le SMGF ne pratique pas de coupe rase et privilégie les coupes d'éclaircies et la régénération naturelle. Le bois coupé est principalement transformé dans les scieries de la vallée de la Dore et est utilisé en charpente (traditionnelle ou industrielle), emballage (palette, coffrage), trituration (papeterie, panneaux de particules) et bois énergie (plaquettes, granulés de bois). Les bois issus SMGF bénéficient du label PEFC qui certifie une gestion durable.

### **Une Forêt sous surveillance**

Bien que située en altitude, la forêt du SMGF commence à subir les effets du changement climatique (sécheresses, canicules). Les premiers effets sur la forêt sont constatés depuis peu, notamment suite aux années de sécheresses de 2018 à 2020 : diminution de la densité d'aiguilles et du volume des houppiers (l'ensemble des branches vertes d'un arbre), présence accrue de certains insectes dits « ravageurs » (le scolyte sur les épicéas)...

Si les dégâts sont pour l'instant limités ils n'en demandent pas moins une certaine vigilance afin d'en atténuer les effets (coupes urgentes des bois « scolytés », mise en œuvre d'une sylviculture permettant de favoriser une plus grande diversité d'essence).

Le SMGF et l'ONF s'emploient à faire progressivement évoluer cette forêt pour augmenter sa résilience face aux changements climatiques afin qu'elle continue à participer à la qualité du cadre de vie des Fournolais.

Jean-Yves GALLIEN et Daniel FAVIER

## Le contrat territorial du bassin versant de la Dore

### Améliorer la qualité écologique des milieux aquatiques

Depuis 2020, dans le cadre du Contrat territorial Bassin versant de la Dore, de nombreuses actions sont mises en œuvre afin d'améliorer **la qualité écologique des milieux aquatiques du bassin versant de la Dore** ainsi que le fonctionnement de nos rivières (travail sur les écoulements, les habitats piscicoles, ...).

**La Dore**, principal affluent rive droite de l'Allier, s'écoule sur une longueur de 138 km depuis sa source dans les hauts plateaux du Livradois jusqu'à sa confluence avec l'Allier.

Son bassin versant couvre une superficie totale de 1 707 km<sup>2</sup>. Il est couvert par le SAGE de la Dore, approuvé par un arrêté inter-préfectoral du 7 mars 2014.

Il s'étend sur 104 communes réparties sur 7 communautés de communes et 2 communautés d'agglomération, trois départements au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes : le Puy-de-Dôme (90 communes), la Haute-Loire (9 communes) et la Loire (5 communes).

L'animation de l'ensemble du programme d'actions est réalisée par une équipe dédiée au sein du SMPNRLF qui est entre autres l'interlocuteur privilégié pour les communes, intercommunalités et les structures partenaires sur leurs questions relatives à la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, ...

Cette équipe est également chargée de la mise en œuvre des actions « GCE » dont une partie importante est constituée par des travaux en cours d'eau et zones humides en faveur de l'amélioration de l'état écologique des masses d'eau.

Deux techniciens de rivières sont chargés de mettre en œuvre les travaux ..... Chacun d'entre eux sur une moitié du bassin versant (Amont / Aval : la limite se situant approximativement en amont de Courpière. Ils sont dans ce cadre les interlocuteurs privilégiés sur l'ensemble des thématiques liées au grand cycle de l'eau.

## Nos interventions sur la commune de Fournols

La commune de Fournols est principalement concernée par des actions dites de recul des plantations de résineux par rapport au cours d'eau. L'objectif de ces opérations étant de concilier la sylviculture avec la restauration des cours d'eau et de leurs habitats.

Après la seconde Guerre mondiale, suite à la déprise agricole, de nombreuses parcelles ont été boisées en résineux notamment avec des essences à croissance rapide comme l'Epicéa et le Douglas, sous l'impulsion des aides au reboisement du Fond Forestier National. Sur certains secteurs, ces boisements se sont faits au détriment de la végétation spontanée feuillue, notamment en bordure des cours d'eau.



Dans le cas où aucune gestion n'a été appliquée, ces peuplements sont restés denses et obscurs, ce qui a fortement limité, voire empêché, le développement d'une végétation typique des bordures de cours d'eau (aulnes, noisetiers, cornouillers, frênes, érables ..., ou toutes autres espèces herbacées, spécifiques au haut Livradois dans les fonds de vallée).

Les résineux plantés sur des sols à hydromorphie permanent ou temporaire (gorgés d'eau) ont un enracinement superficiel qui occasionne un manque de stabilisation des berges avec l'apparition de zone d'érosion et une modification des écoulements.



Ruisseau des moches (Fournols)



Réseaux racinaires superficiels sur un secteur humide en bordure de cours d'eau (Fournols)

Par conséquent, de nombreux dysfonctionnements ont été mis en évidence pour les milieux aquatiques mais aussi en termes de production forestière pour les propriétaires

Pour le propriétaire	Pour le milieu
Milieu défavorable à une production forestière satisfaisante	Ensablement et incision des cours d'eau
Risque important de chute des 1ères rangées d'arbres	Affaiblissement de la chaîne alimentaire
Effondrement des berges et divagation du cours d'eau dans les parcelles (perte de terrain et difficulté d'exploitation)	Diminution des habitats pour la faune piscicole
	Diminution de la diversité végétale du au peuplement <u>monospécifique</u>

## Des aides financières et techniques aux propriétaires

Dans le cadre d'une programmation de la restauration et de la préservation des cours d'eau, le contrat territorial Dore peut apporter des aides aux propriétaires pour des reculs de résineux (bordures de cours d'eau et/ou zones humides) :

- Aide à la coupe (prise en charge des frais d'exploitation sur les 6 premiers mètres en bordure de cours d'eau ou sur la totalité de la parcelle dans le cadre d'une restauration de zone humide)
- Aide au reboisement (dégagement des rémanents de coupe en bordure de cours d'eau et zones humides et plantation d'essences de feuillues adaptées à la végétation de berge : aulnes, érables, sycomore ...)

Si vos parcelles se situent en bord de cours d'eau et **font partie de la programmation du CT Dore**, le technicien de rivière en charge des travaux vous contactera pour vous expliquer précisément le projet et les aides techniques et financières proposées.

Si vos parcelles ne sont pas concernées par la programmation de travaux, vous pouvez tout de même contacter le technicien pour des conseils techniques et réglementaires :

Benjamin FAYE

Tel : 0754801212 Mail [b.faye@parc-livradois-forez.org](mailto:b.faye@parc-livradois-forez.org)

# Un peu d'histoire . . .

## L'origine du blason de Fournols

D'où vient le blason de Fournols représenté sur la page de couverture de notre journal ?

Ce sont les armoiries qui se trouvent dans la nef de l'église de Fournols sur les clés de voûtes de deux des quatre travées qui la composent

L'écu armorié que l'on trouve dans l'église est un « ÉCARTELÉ ».

*Un écartelé se dit, en [armoiries](#), de l'[écu](#) divisé en quatre parties égales par un [coupé](#) et un [parti](#), c'est-à-dire par une ligne verticale et une ligne horizontale. Chaque partie s'appelle [quartier](#).*

EN 1 ET 4 : le dessin représente a priori une poignée de sabre. Même si certains ont pu remettre en cause cette interprétation.

D'autres y ont plutôt vu un « dauphin ».

EN 2 ET 3 : Une étoile à 8 branches.

En revanche, l'origine familiale de ces armoiries demeure inconnue.



## Quelle est l'origine du nom Fournols ?

Le nom de Fournols viendrait de l'occitan FORN : Four venant lui-même du latin FURNUS/FURNOLUS. Il suggère des activités liées sans doute à la distillation de la poix, à partir des bois de résineux, dans ces fours rudimentaires qui abondaient dans les forêts du Livradois.

Autre origine évoquée par le Dr Etienne Jean Coste, docteur en médecine, né en 1825 et mort en 1908 et qui consacra une partie de sa vie à « Sauver de l'oubli l'histoire de notre contrée... » : Fournols viendrait du patois celtique « Fournèles ». En français, « il fournèle » signifie il tempête, il tourmente. Les habitants étaient encore appelés, au début du XXème siècle, les « Fournelares », c'est-à-dire les habitants du pays des Fournèles, parce que la position du bourg, sur un monticule non abrité, l'expose beaucoup aux bourrasques neigeuses.

**Merci à Cécile Parot de nous avoir confié de nombreux documents rédigés par ses parents Jean et Suzanne Parot sur l'histoire de notre commune.**



Votre médiathèque à Fournols fait partie  
du réseau « Les médiathèques du Haut-Livradois »  
mais avec votre carte de lecteur gratuite, vous pouvez emprunter et rendre sur l'une ou l'autre des  
36 médiathèques du grand réseau Ambert Livradois Forez.

Fournols tel : 04 73 72 17 56	mercredi : 14-18h / vendredi : 14-19h30 / samedi 10-12h30
St-Amant-Roche-Savine tel : 04 73 95 79 40	mardi-jeudi-vendredi : 16-19h / mercredi : 9-12h / samedi : 14-17h
St-Germain l'Herm tel : 04 73 72 09 44	mercredi : 9-18h / samedi : 9-12h30
St-Bonnet-le-Chastel tel : 04 73 72 00 95	mercredi : 14h30-17h30 / samedi 9h30-11h30
St-Bonnet-le-Bourg tel : 04 73 72 09 05	mercredi : 16-18h / samedi (l'été) 9h30-11h30

Sur le site <https://mediathequesambertlivradoisforez.fr/> vous pourrez réserver les documents du catalogue en ligne vers la médiathèque de votre choix.  
Vous pourrez aussi vous connecter à la médiathèque numérique pour voir des films, feuilleter la presse, faire de l'autoformation ou lire des livres sur écran.

En plus des livres, DVD, CD et magazines, un large choix de jeux pour tous les âges (ludothèque) est aussi à votre disposition (à jouer sur place ou à emporter) : Jeux de table mais aussi de construction, d'extérieur, de motricité et jeux symboliques.

En complément de ces spécificités de la médiathèque, sur le même lieu et aux mêmes horaires, vous avez un accès gratuit à internet et bureautique ainsi que photocopieur (tarif à consulter sur place).

Bien à vous, votre médiathécaire, Agnès Lassagne

### Les animations de l'été

**Samedi 19 juin de 17h à 19h**  
**Médiathèque de St Amant Roche Savine**  
*ou en extérieur si le temps le permet*  
**Gratuit - Tout public**

## Cory Seznec

guitare, banjo, chant  
De la Nouvelle Orléans à Addis-Abeba  
(ou From New Orleans to Africa)

Dans le cadre des Concerts de 7 LieuX en partenariat  
avec l'association « la bascule » de St-Bonnet-le-Chastel



Pour ce concert-commenté, **Cory Seznec** présente les Musiques traditionnelles américaines (Countryblues, bluegrass, ragtime, new orleans...), puis traversant l'océan, il interprète quelques titres de son nouvel album, influencé par son séjour en Éthiopie.

#### L'occasion de découvrir les styles de guitare et banjo nord-américains et africains

Cory Seznec est un musicien-compositeur franco-américain qui vit en Europe depuis 2004.

Il a sorti 3 albums qui ont reçu d'élogieuses critiques dans la presse françaises et anglaises. Musicien engagé et musicien pédagogue, il s'implique fortement dans la transmission de son art (concert au chevet, vidéo pédagogique, concert pour tous).

<https://www.coryseznec.com/>

**Du vendredi 25 juin au samedi 31 juillet**  
aux heures d'ouverture de la médiathèque de Fournols

### **Exposition des originaux des planches potagères de Marion Janin**

Rencontre avec le public **vendredi 9 juillet à 18h**

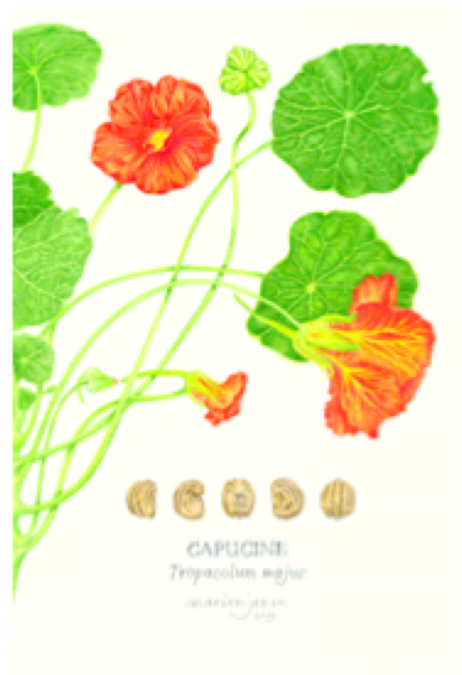
" j'ai choisi de réaliser des compositions inspirées des planches botaniques anciennes .

Déclinées sous 3 variétés : Fruits & légumes - Arbres & fleurs - Médicinales & aromatiques, j'ai dessiné d'après nature le plus souvent, travaillant au crayon de couleur et crayon graphite.

Cette technique est récente dans mon travail. "

<http://www.marionjanin.com/illustration.html>

[www.marionjanin.com](http://www.marionjanin.com)



**Du mercredi 04 août au samedi 11 septembre** aux heures d'ouverture de la médiathèque de Fournols

### **Exposition de dessins originaux de Pascale Rodarie**

Rencontre avec le public **mercredi 18 août à 18h**

" Mes dessins sont beaucoup liés à la nature, aux végétaux qui s'entremêlent, peuvent apparaître des animaux des êtres humains.

L'encre de chine me permet une écriture diverse, de la plus fine à la plus épaisse, les crayons de couleur font apparaître les taches de couleurs.

Je suis, comme vous tous, très attachée à cette beauté et souffre de la voir maltraitée et en grand danger. "



# La Hase Fournolaise

# Festi'Fournols

## Calendrier 2021

Dimanche 11 juillet Brocante/vidé grenier - Tripes dès 8h00

Samedi 14 août dès 16h00 Festi'Fournols 21 - 3ème édition  
Festival familial au boulodrome  
Entrée 5€ (gratuit-12ans)  
Buvette - restauration - grillades  
Loisirs créatifs et jeux  
Concerts (4 groupes).

Dimanche 31 octobre Rando Tripes

Samedi 20 novembre Soirée beaujolais

Plus que jamais nous cherchons des bénévoles alors si vous souhaitez donner un petit peu de votre temps. N'hésitez pas à contacter Nicolas au 06.75.24.03.45 ou Philippe au 06.23.96.41.44 ou venez nous voir lors de nos prochains événements.

## Marché estival nocturne de Fournols

Cet été, le bourg de Fournols accueillera un marché nocturne **tous les mardis soir des mois de juillet et août à partir de 18h.**

Se joindront aux commerçants de Fournols, producteurs locaux, artisans et créateurs qui se feront une joie de vous présenter leurs produits et créations.

A chaque marché, vous pourrez vous restaurer et vous rafraîchir autour d'une animation pour célébrer ensemble une belle soirée d'été.

Nous vous attendons le mardi 6 Juillet  
pour inaugurer la saison !

**Vous êtes producteur, artisan ou artiste?** N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements : Virginie 06.72.81.99.49 et mail [v.hervet@orange.fr](mailto:v.hervet@orange.fr) ou Aurélien au 06.66.97.6279 et mail [aurelien.faire-duboz@hotmail.fr](mailto:aurelien.faire-duboz@hotmail.fr)

## Une mobilité ouverte à tous

Le Bus des Montagnes est un service départemental en partie financé par le Conseil général et les communes desservies. Sur notre secteur, le bus fonctionne **tous les jeudis matins**. Il emmène les clients d'Echandelys, Aix La Fayette, Fournols, Chambon-Sur-Dolore et Champetières au marché à Ambert. Il prend et ramène les gens **à domicile**.


**Tarif unique : 5,50 € pour un aller et retour et 4 € pour un aller.**

Dans le cas d'un paiement avec les chèques MOBIPLUS, l'aller-retour est au tarif de 6 € (2 chèques).

Le bus passe à Fournols vers **8h45**. Il dépose les voyageurs à la Caisse d'Épargne ou aux Allées. Il repart d'Ambert place Courtiel (devant le café restaurant) à **11h45**. Pour prendre le bus des Montagnes, vous devez vous inscrire la veille en téléphonant à la société Grange, de 9h00 à 12h00 ou de 14h00 à 16h00 au **04. 73 72 02 95**.

Les personnes âgées de 75 ans et plus ne conduisant pas peuvent bénéficier de chèquiers **MOBIPLUS** (2 par an) composés chacun de 20 chèques de 3 €. Les formulaires de demande sont disponibles au secrétariat de Mairie ainsi qu'à la Maison de Services au Public de Fournols. Ils doivent être envoyés au Conseil Départemental. Les chèques MOBIPLUS servent à payer le bus des Montagnes mais aussi un taxi pour aller chez le docteur par exemple.

Thérèse BOUTOUTE

Je réside en dehors de l'agglomération clermontoise (secteur desservi par le réseau T2C)	
Les conditions d'accès au dispositif <b>MobiPlus</b>	<p><b>J'ai 75 ans et plus</b> Je ne dispose pas d'un véhicule personnel et je ne peux pas être régulièrement transporté par un proche. Je ne réside pas en EHPAD.</p> <p>Je suis bénéficiaire du RSA</p> <p>J'ai moins de 26 ans et suis accompagné par une mission locale</p>
À quoi sert le <b>Chèque Mobilité</b>	<p>Je peux utiliser les chèques pour tous mes déplacements: me rendre au marché, chez le médecin, le coiffeur, rendre visite à des amis, faire mes courses...</p> <p>Les chèques vont me permettre de faciliter mes déplacements pour réaliser mes démarches d'insertion sociale et professionnelle (rechercher un emploi, me rendre à un entretien d'embauche, à un stage, une formation...)</p>
Comment utiliser le <b>Chèque Mobilité</b>	<p>Je peux utiliser les chèques pour payer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le taxi, partenaire de l'opération,</li> <li>le transporteur du réseau interurbain,</li> <li>le Bus des Montagnes.</li> </ul> <p>Je peux utiliser les chèques pour payer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le taxi ou la société de location de deux-roues, partenaire de l'opération,</li> <li>le transporteur du réseau interurbain (si je ne suis pas titulaire de la carte gratuite),</li> <li>les réparations de votre véhicule auprès du garage <b>Détours</b> et <b>Actypoies</b>.</li> </ul>
Comment se procurer le <b>Chèque Mobilité</b>	<p>Un imprimé de demande de chèque est disponible:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>en mairie,</li> <li>dans les centres d'action médico-sociale,</li> <li>dans les Centres Locaux d'Information et de Coordination Gérontologiques (C.L.I.C.).</li> </ul> <p>Je remplis le formulaire et je le retourne au :</p> <p>Conseil départemental du Puy-de-Dôme Pôle Solidarités Sociales - Service Mobilités sociales 4 Place Michel de l'Hospital 63000 Clermont-Ferrand Cedex 1</p> <p>Ma demande sera examinée par les services du Conseil départemental. Si un avis favorable m'est donné, je recevrai le chèque à mon domicile.</p> <p>Je prends contact auprès de mon référent au titre du RSA ou de mon conseiller à la mission locale.</p> <p>Ma demande sera examinée par les services du Conseil départemental. Si un avis favorable m'est donné, je recevrai le chèque à mon domicile.</p>
	<p>Chaque bénéficiaire recevra un carnet de <b>Chèque Mobilité</b> contenant 20 chèques d'une valeur unitaire de 3 euros, dans la limite de 2 chèquiers / an à utiliser avant le 31 janvier 2022.</p> 

## Thérèse Convert vient de fêter ses 100 ans à Fournols

Née le 27 avril 1921, Thérèse Convert est restée fidèle à sa terre natale où elle vit encore aujourd'hui alors qu'elle vient de célébrer son centenaire entourée de sa famille. Elle réside d'ailleurs toujours dans la maison familiale de Chanteloube qui l'a vue naître.

Fille unique, Thérèse a suivi une partie de sa scolarité à l'école publique de La Marre, puis chez les sœurs de Saint Amant-Roche-Savine avant de travailler dans l'exploitation agricole familiale auprès de sa mère.

En 1942, à 21 ans, elle épouse George, et doit quitter son Auvergne natale pour suivre son époux dans le sud, à Toulon, puis dans le Nord, à Dunkerque.

En 1956 elle s'installe à Clermont avec ses 5 enfants qu'elle élève seule.

Après le départ de tous ses enfants et le décès de sa mère, en 1971, Thérèse décide de prendre le relais de l'exploitation familiale à Chanteloube.

Faucheuse, bucheronne, maçon à l'occasion, ces métiers, ô combien physiques, Thérèse ne les avait jamais vraiment abandonnés, car elle n'avait jamais cessé de seconder sa mère, mais ces activités deviennent alors le quotidien de cette paysanne dure à la tâche et au caractère bien trempé.

Des soucis de santé l'obligent à prendre sa retraite en 1983 et à réduire progressivement ses occupations.

Il a quand même fallu un peu insister pour qu'elle renonce, à l'approche de ses 95 ans, à la liberté que lui procurait la conduite de sa petite Panda.

A 100 ans Thérèse profite ...





## ETAT CIVIL

Naissances

Mariages

Nous les avons aimés



L'Association **ADMR LES SAPINS DU HAUT LIVRADOIS** spécialisée dans le maintien à domicile, la garde d'enfants, le service d'aide à domicile (entretien du logement, entretien du linge, préparation de repas, aide aux courses, accompagnement à la vie sociale, garde d'enfants,...) **RECRUTE 4 salarié(es) en CDI (ou CDD) à temps plein ou partiel** sur l'ensemble des communes d'interventions.

Vous pouvez prendre contact au **06.71.30.76.77** ou par mail [admrhautlivradois@fede63.admr.org](mailto:admrhautlivradois@fede63.admr.org)

## Numéros d'urgence

☎ Appel gratuit 24h/24	<b>112</b> NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPEEN
<b>15</b> SAMU : LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT	<b>17</b> POLICE SECOURS
<b>18</b> SAPEURS- POMPIERS	<b>114</b> NUMÉRO D'URGENCE POUR PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES



**3919**  
VIOLENCES  
FEMMES INFO

Gendarmerie de Saint Germain l'Herm : ☎ 04.73.72.00.02

## Médical et paramédical

### Médecins

Dr Morange/ Dr Vicard-Olagne/ Dr Neveu - ☎ 04 73 54 98 94 – Le Vernet-Chaméane

### Infirmièr-es

Cabinet Desgeorges, Dissard, Parra, Tournilhac - Espace Santé - ☎ 04 73 72 01 30 - 63630 - St Germain L'Herm

Cabinet Lemay, Lemonnier, Ponchon, Rémy - Espace Santé - ☎ 04 73 72 05 55 - 63630 - St Germain L'Herm

Scp Cabinet Infirmiers Savinois - ☎ 04 73 95 79 75 - 32 Rue Henri Pourrat, 63890 - St Amant-Roche-Savine

### Masseurs-Kinésithérapeutes

M. Faivre Duboz Aurélien - ☎ 06 66 97 62 79 - La Garnasse - 63980 Fournols

M. Jacob Lucas - ☎ 06 64 87 55 96 - Rue de la Paix - 63630 Saint Germain l'Herm

Me. Reignat Pauline - ☎ 06 64 46 20 41 - Espace Santé – Route d'Issoire - 63630 Saint Germain l'Herm

### Pharmacies

Pharmacie Faure - ☎ 04 73 71 30 79 – 2 Place Saint Roch – 63580 Vernet-Chaméane

Pharmacie Savinoise - ☎ 04 73 95 70 38 – 21 rue Henri Pourrat – 63890 Saint Amant Roche Savine

### Ambulance/taxis

Allo Fournols Taxi - ☎ 06 61 01 98 85 – Massoux – 63980 Fournols

SARL Grange - ☎ 04 73 72 02 95 - Lieu dit La Couharde , 63630 Saint-Germain-l'Herm

### ADMR

☎ 06.71.30.76.77 ou par courriel : [admrhautlivradois@fede63.admr.org](mailto:admrhautlivradois@fede63.admr.org)

## Alimentation

Épicerie Chez Sue – ☎ 09 51 75 66 31 – Route d’Ambert

Société Fromagère du Livradois S.F.L – ☎ 04 73 72 10 27 – Route de Saint Eloy La Glacière

Fromagerie Gaec du Bois Doré – ☎ 04 73 72 93 75 – ☎ 06 75 24 03 45 – ☎ 06 84 10 77 21 – Le Péaghier

Boulangerie -Pâtisserie Jonathan Clermontois – ☎ 09 84 44 90 47 – Le Bourg

## Hébergement - Restauration

Azureva Fournols d’Auvergne Village – ☎ 04 73 72 72 72 – Le Moulin Rouge

Chambre d’Hôtes Aux Genêts De Joséphine – ☎ 06 62 46 70 14 – Le Bourg

Bar - Restaurant - Journaux - Relais Poste -Chantal Rigaldie – ☎ 04 73 72 16 64 – Le Bourg

## Artisans et métiers d’Art

Atelier « Entre Terre et Ciel » Patricia Mezzasalma – ☎ 04 73 72 60 14 – Le Bourg

Atelier « Fleur de Cuir » – ☎ 04 73 72 17 35 – Le Bourg

Artisan créateur - Lainière - Marie Balandreaud – ☎ 07 83 50 12 99 – Le Bourg

Lueur de bien être - Angélique Mille – ☎ 07 88 75 67 52 – Contact : [lueur.bienetre@gmail.com](mailto:lueur.bienetre@gmail.com) – Le Bourg

Maçonnerie : SARL Paul/Maisonneuve – ☎ 04 73 72 10 83 – La Piboule

Menuiserie Jean-Luc Gamelon – ☎ 04 73 72 13 77 – Route du Viallard

Sellerie, Bourrellerie et débardage cheval - Jean-Yves Gallien – ☎ 04 63 33 29 45 –Chaboissier

Gosselin Maréchalerie – Jefferson Gosselin - ☎ 07 70 15 41 63 – Le Charbonnier

SP Renov - Rénovation Sylvain Petibon – ☎ 06 50 47 77 29

Bricolibri – Multiservices/aide à la personne - Jean-Luc Roullard – ☎ 04 73 72 – Espinasse (à vérifier)

Auvergne Parage – Pédicure bovin – Soins préventifs et curatifs – Frédéric Raoul- ☎ 06 21 07 95 97

Contact : [Auvergneparage@gmail.com](mailto:Auvergneparage@gmail.com)

Locataire Barttelay (?)

Coiffure Salon Evelyne – ☎ 04 73 72 15 08 – Route de Saint Eloy

Massage/Bien-être : Muriel Depauw ☎ 07 57 50 28 50

Site internet : <http://souffle-d-inde.e-monsite.com/>

Contact : [contactsouffledinde@gmail.com](mailto:contactsouffledinde@gmail.com)

# Médiathèque de Fournols

☎ 04 73 72 17 56 (aux heures d'ouverture, mercredi de 14h00 à 18h00, vendredi de 14h00 à 19h30 et samedi de 10h00 à 12h30) - [reseaumediatheques.hautlivradois@ambertlivradoisforez.fr](mailto:reseaumediatheques.hautlivradois@ambertlivradoisforez.fr)

## Déchetteries

**Sain-Germain-l'Herm** – ☎ 04 73 72 09 14 - Lieu dit lair  
Mardi, Jeudi : 9h-12h et 14h-17h  
Samedi : 9h-12h et 14h-17h30

**Ambert** – ☎ 04 73 82 37 17 – Poyet Maraud  
Lundi au Samedi : 8h30-12h et 13h30 -17h30

COVID-19 : Attention, les horaires des déchetteries peuvent être modifiés.  
Certaines déchetteries fonctionnent **sur rendez-vous, contactez votre déchetterie** avant de vous déplacer.

## Bus des Montagnes

- **Communes desservies** : St-Germain-l'Herm, Aix-la-Fayette, Echandelys, Fournols, Champétières, St-Amant-Roche-Savine, Le Monestier, Grandval, Bertignat, Vertolaye
- **Jour de circulation et destinations** : Marché d'Ambert le jeudi matin
- **Tarifs** : Aller simple : 4,00€ – Aller/retour : 5,50€
- **Réservations** : Transport GRANGE à St-Germain-l'Herm ☎ 04 73 72 02 95

## Office du tourisme

Maison du tourisme du Livradois-Forez - Bureau d'info de Saint-Germain - ☎ 04 73 72 05 95

## Ambert Livradois Forez Communauté de communes

15 avenue du 11 Novembre  
63600 AMBERT

☎ 04 73 72 71 40

Mail : [accueil@ambertlivradoisforez.fr](mailto:accueil@ambertlivradoisforez.fr)

**Horaires d'ouverture :**  
du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h







*Excellent été à tous,*

*sur la commune de Fournols*



**IDNS**

**MDH allotterrenoire**